

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS

AOÛT 2020 NUMERO SPECIAL Nº 76

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

http://www.manche.gouv.fr

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

### S O M M A I R E

DIVERS	2
CONSEIL DEPARTEMENTAL	2
Arrêté du 2 avril 2020 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche	2
•	

### DIVERS

### Conseil Départemental

Arrêté du 2 avril 2020 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche



Délégation à la maison départementale de l'autonomie

## Arrêté relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

### Le président du conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.149 -1 à L.149-3 portant création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu les articles D.149-2 à D.149-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant la réglementation en vigueur ;

Arrête:

Article 1<sup>er.</sup>- Sont nommés membres de la commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie :

# 1. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

- 1.2. <u>Deuxième collège</u>: représentants des institutions.
  - 1.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental;
    - Siège n° 1

Titulaire : Madeleine Dubost, conseillère départementale.

Suppléant :

Siège n° 2

Titulaire : Patricia Lecomte, conseillère départementale. Suppléant : Madame Chantal Barjol, conseillère départementale.

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil départemental de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550

manche.fr

## 2. <u>FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>

- 2.2. Deuxième collège : représentants des institutions
  - Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental;

Siège n° 1

Titulaire : Sylvie Gaté, conseillère départementale Suppléant : Karine Duval, conseillère départementale

Siège n° 2

Titulaire : Nicole Godard, conseillère départementale. Suppléant : Jean-Paul Ranchin, conseiller départemental.

Article 2.- La présidence du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

La présidence du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, par délégation du président du conseil départemental, est confiée à Madame Anne Harel.

Article 3 : La directrice de la maison départementale de l'autonomie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Lô, le 28/02/2020

Le président du conseil départemental

Marc Lefèvre

Transmis à la préfecture le

Reçu à la préfecture le

- 2 AVR. 2000

RECU LE

PREFECTURE DE LA MANCHE



Département de la Manche

Délégation à la maison départementale de l'autonomie

# Arrêté relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

## Le président du conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.149 -1 à L.149-3 portant création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu les articles D.149-2 à D.149-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant la réglementation en vigueur,

Arrête:

Art. 1er.- Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche est composé ainsi qu'il suit :

# 1. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

- 1.1. <u>Premier collège</u>: représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants.
  - 1.1.1. Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental;
    - Siège n° 1

Fédération de la Manche des clubs de retraités

Titulaire : à déterminer Suppléant : à déterminer

#### POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil départemental de la Manche 50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550 manche.fr

Génération Mouvement - Fédération de la Manche les aînés ruraux

Titulaire : Michel RAULINE Suppléant : Jean ALEXANDRE

Siège n° 3

France Alzheimer Manche Titulaire : Jean SAUNIER

Suppléant : Evelyne RABEC

Siège n° 4

Association des parkinsoniens de la Manche

Titulaire : Brigitte LEROUX Suppléant : Gilbert LEMEE

Siège n° 5

Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints - CNRM

Titulaire : Didier HAREL Suppléant : Eric LEBRUN

Siège n° 6

Fédération générale des retraités de la fonction publique - FGR FP

Titulaire : Michel LECHATREUX Suppléant : Yves BERTHAULT

Siège n° 7

Fédération nationale des associations de retraités - FNAR

Titulaire : Jean-Claude DUMONT Suppléant : En attente désignation

Siège n° 8

Familles rurales - Fédération de la Manche

Titulaire : Cécile LEFRANC Suppléant : France MARTIN

- 1.1.2. Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national;
  - Siège n° 1

Union syndicale des retraités CGT de la Manche - USR CGT Manche

Titulaire : Gérard ROST Suppléant : Guy BERNARD

Siège n° 2

Union territoriale des retraités CFDT de la Manche - UTR CFDT Manche

Titulaire : Claude LERENARD Suppléant : Roland SOUBEYRAND

Siège n° 3

Union départementale des retraités FO- UDR FO Manche

Titulaire : Danièle GAUTSCHI Suppléant : Daniel LEBOURGEOIS

Siège n° 4

Union départementale des retraités CFTC de la Manche - UD CFTC Manche

Titulaire : Reine TETREL Suppléant : Jacqueline HELLER

Siège n° 5

UD CFE UNIR - Confédération française de l'encadrement - CGC

Titulaire : Jean-François BAILLET Suppléant : Daniel LÉGENDRE 1.1.3. Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le président du conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales;

Siège n° 1

Titulaire: Gérard BEDOUIN Fédération Départementale Syndicats

Exploitants Agricoles - FDSEA

Suppléant : Jeanine BLONDEL Fédération Départementale Syndicats Exploitants Agricoles - FDSEA

Siège n° 2

Titulaire: Jean-Pierre CARDIN FENARA Suppléant : Jean-Louis LEMONNIER

Siège n° 3

Titulaire : à déterminer Suppléant : à déterminer

- 1.2. <u>Deuxième collège</u>: représentants des institutions.
  - 1.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental;

Siège n° 1

Titulaire : Madeleine DUBOST, conseillère départementale.

Suppléant : en cours de désignation

Siège n° 2

Titulaire : Patricia LECOMTE, conseillère départementale. Suppléant : Chantal BARJOL, conseillère départementale.

1.2.2. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ;

Siège n° 1

Titulaire: Yves HENRY, maire de Virandeville. Suppléant : Christèle CASTELEIN, maire de Saint-Cyr.

Siège n° 2

Titulaire : Jean-Pierre MAUQUEST, maire de Montebourg. Suppléant : Jean-Pierre LEMYRE, maire de Quettehou.

- 1.2.3. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;
- 1.2.4. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 1.2.5. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire: Karl KULINICZ Suppléant : Isabelle DENIS

- 1.2.6. Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;
  - Siège n° 1

Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM de la Manche

Titulaire: Romain DURAND

Suppléant : Jean-Pierre LECHARTIER

Mutualité sociale agricole - MSA

Titulaire: Elisabeth RUEL

Suppléant : Suzanne PIEDAGNEL

Siège n° 3

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - CARSAT

Titulaire : Bernard PIVAIN Suppléant : Isabelle RETOUX

1.2.7. Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire ; Comité régional de coordination de l'action sociale AGIRC – ARCCO de Normandie

Titulaire: Chloé GAUDY

Suppléant : Emmanuel DE VAINS

1.2.8. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française;

Titulaire: Luc CHOUBRAC - UR Harmonie mutuelle

Suppléant : Jean-Claude PINOT - MGEFI

- 1.3. <u>Troisième collège</u> représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées.
  - 1.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations;
    - Siège n° 1

Confédération générale du travail - UD CGT Manche

Titulaire: Jacky RIHOUEY

Suppléant : Stéphanie LE CERF

Siège n° 2

CFDT - Union régionale de Basse-Normandie

Titulaire : Pierre PATTE

Suppléant : en attente de désignation

Siège n° 3

Union départementale Force ouvrière Manche - UD FO Manche

Titulaire : Alain SOTTON Suppléant : Pascal GAMBLIN

Siège n° 4

Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche

Titulaire : En cours de désignation Suppléant : En cours de désignation

Siège n° 5

Confédération générale de l'encadrement - CGC

Titulaire : Thierry LEQUIN Suppléant : Félicien BLOIS

Siège n° 6

Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50

Titulaire : Coralie BENACCHIO Suppléant : en attente de désignation

- 1.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental;
  - Siège n° 1

Titulaire: ADMR

. Brigitte LE COUEDIC

Suppléant : FEDESAP (Fédération française des services à la personne et de proximité)

. Fabrice DROGUET

Siège n° 2

Titulaire : Fédération hospitalière de France Normandie

. Clémence BURNOUF

Suppléant : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)

. Hervé POMMIER

Siège n° 3

Titulaire : UNCCASS (Union nationale des centres communaux d'action sociale)

. Catherine SAUCET Suppléant : SYNERPA . En attente de désignation

Siège n° 4

Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)

. Carole LEROUGE Suppléant : ADEPAM . Stéphane LEMAITRE

1.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental;

Titulaire : Raymond PENHARD Les petits frères des pauvres Suppléant : Ophélie CLOUARD Les petits frères des pauvres

- 1.4. <u>Quatrième collège</u>: représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.
  - 1.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional;

Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale.

Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

1.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Soizic GUILLARD Suppléant : Alain FRANCOISE

1.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Laure GROZNYKH Suppléant : Mike BROUNAIS

- 1.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental;
  - Brigitte BOISGERAULT CLIC de la Manche
  - Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
  - Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
  - Université Inter-Age Normandie
  - En attente de nomination

## 2. <u>FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>

- 2.1. Premier collège: représentants des usagers.
  - 2.1.1. Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;
    - Siège n° 1

Association des aveugles et malvoyants de la Manche - A.A.M.M

Titulaire : Danièle REFUVEILLE Suppléant : Thierry LEBRETON

Siège n° 2

Association du Cotentin d'aide et d'intégration sociale - ACAIS

Titulaire : Charlotte GAUDRE Suppléant : François PEPERS

Siège n° 3

Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - LADAPT

Titulaire: Jacky BLOT

Suppléant : Sabrina LECLUSE

Siège n° 4

Association des devenus sourds et malentendants de la Manche – ADSM Manche

Titulaire: Anne-Marie DESMOTTES

Suppléant : Nicolas HERVE

Siège n° 5

Association de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés - AFTC Manche

Titulaire : Jean ANDRO Suppléant : à désigner

Siège n° 6

Association granvillaise des amis et parents d'enfants inadaptés – AGAPEI

Titulaire: Yannick BESCHER

Suppléant : Jean-Yves LETENNEUR

Association des parents et amis d'enfants et adultes inadaptés de l'Avranchin

- APAEIA

Titulaire : Véronique LAGNIEL Suppléant : Michel JUHERE

Siège n° 8

Union Départementale des Associations Familles - UDAF

Titulaire: Philippe ROUSSEL Suppléant : Claudia FALLET

Siège n° 9

Association parentale pour l'éducation et l'insertion des personnes déficientes du Centre Manche - APEI Centre Manche

Titulaire: Véronique LABBEY Suppléant : Catherine HAMEL

Siège n° 10

APF France Handicap - Délégation Manche

Titulaire: Frédérik LEQUILBEC Suppléant : Clément GAZZA

Siège n° 11

Les accidentés de la vie - Groupement 50 - Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - FNATH

Titulaire: Raymond BEAUFILS Suppléant : Liliane GARNIER

Siège n° 12

Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants DYS

Titulaire: Stéphane TYLULKI Suppléant : Arnaud BOUIS

Siège n° 13

Autisme Basse-Normandie

Titulaire: Michèle SIARD

Suppléant : Lydie LEPOITTEVIN

Siège n° 14

Groupement d'étude et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 - GEIST 21

Titulaire : Joël PRUD'HOMME Suppléant : à désigner

Siège n° 15

Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM 50 Manche

Titulaire: Françoise AVICE Suppléant : Philippe NIVIERE

Siège n° 16

Vaincre la mucoviscidose – Délégation Basse-Normandie

Titulaire: Didier RENE

Suppléant : Daniel HENNEQUIN

### 2.2. Deuxième collège : représentants des institutions

- 2.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental;
  - Siège n° 1

Titulaire : Sylvie GATE, conseillère départementale Suppléant : Karine DUVAL, conseillère départementale

Titulaire : Nicole GODARD, conseillère départementale. Suppléant : Jean-Paul RANCHIN, conseiller départemental.

- 2.2.2. Le président du conseil régional ou son représentant ;
- 2.2.3. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'assemblée départementale des maires ;
  - Siège n° 1

Titulaire : Alain SEVEQUE, maire d'Agneaux.

Suppléant : Loic REMINEL, maire de La Barre-de-Semilly.

Siège n° 2

Titulaire : Maryvonne RAIMBEAULT, maire de Saint-Clair-Sur-Elle. Suppléant : Lydie PROTIN, maire de Moon-Sur-Elle.

- 2.2.4. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;
- 2.2.5. Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- 2.2.6. Le recteur d'académie ou son représentant ;
- 2.2.7. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 2.2.8. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département, désigné sur proposition du préfet ;

. Titulaire : Karl KULINICZ . Suppléant : Isabelle DENIS

- 2.2.9. Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;
  - Siège n° 1

Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM de la Manche

Titulaire: Romain DURAND

Suppléant : Jean-Pierre LECHARTIER

Siège n° 2

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - CARSAT

Titulaire : Bernard PIVAIN Suppléant : Isabelle RETOUX

2.2.10. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française

. Titulaire: Nicole PITRON - UR Harmonie Mutuelle

. Suppléant : Gisèle CATHERINE - MNH

- 2.3. <u>Troisième collège</u>: représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées.
  - 2.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations;

Confédération générale du travail - UD CGT 50

Titulaire : Corinne CARDON Suppléant : Pierre ATGER

Siège n° 2

Union régionale de Basse-Normandie -CFDT

Titulaire : en attente de désignation Suppléant : en attente de désignation

Siège n° 3

Union départementale Force ouvrière Manche - UD FO Manche

Titulaire : Philippe CLEMENT Suppléant : Lionel MEDERNACH

Siège n° 4

Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche

Titulaire : en attente de désignation Suppléant : en attente de désignation

Siège n° 5

Confédération générale de l'encadrement - CGC

Titulaire: Annie KERNAONET

Suppléant : en attente de désignation

Siège n° 6

Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50

Titulaire : Laure SAINTEMARIE Suppléant : En attente de désignation

- 2.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels, et les gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental;
  - Siège n° 1

Titulaire : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)

. Hélène VAUVARIN

Suppléant : UNA (Union nationale de l'aide, des soins, et des services à domicile)

. Alexandra GOUTTE

Siège n° 2

Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)

. Isabelle LEBRUN

Suppléant : Fédération hospitalière de France Normandie

. Sylvie BLOCKLET

Siège n° 3

NEXEM (FEGAPEI-SYNEAS)
Titulaire: Enora GUILLERME

Suppléant :

Siège n° 4

Titulaire: ANDICAT (Association nationale des directeurs et cadres des

**ESAT** 

. Nathalie SARGE

Suppléant : GNDA (Groupement national des directeurs généraux d'associations des secteurs éducatifs, social et médico-social) . En cours de remplacement.

2.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental.

Titulaire : En attente de désignation Suppléant : en attente de désignation

- 2.4. Quatrième collège: représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.
  - 2.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale. Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

2.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Soizic GUILLARD Suppléant : Alain FRANCOISE

2.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Laure GROZNYKH Suppléant : Mike BROUNAIS

- 2.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental;
  - Brigitte BOISGERAULT CLIC de la Manche
  - Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
  - Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
  - Université Inter-Age Normandie
  - En attente de nomination
- Art. 2 Outre le président du conseil départemental qui préside le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres de droit, ainsi que d'autres membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.
- Art. 3 Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres titulaires et des membres suppléants. Toutefois, les membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination n'ont pas de suppléant.
- Art. 4 Les membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est de trois ans. Il prend fin lorsque le mandataire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

- Art. 5 Le représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département ainsi que les deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie sont communs aux deuxièmes collèges des deux formations. Les membres du quatrième collège sont communs aux deux formations.
- Art. 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.
- Art. 7 La directrice de la Maison départementale de l'autonomie de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du département.

Fait à Saint-Lô, le 04/03/2020

Le Président du Conseil départemental,

Marc Lefèvre.

Transmis à la préfecture

Reçu à la préfecture le

REÇU LE

· 2 AVR. 2020

PREFECTURE DE LA MANCHE